MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

Ref.: ..../ code 714602U32F2

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Changement de codification des documents de référence

A T T E N T I O N

Suite à la procédure de modification des codes des documents de référence exécutée le 27/2/96,

le document de référence qui portait le code :

71 46 02 U 32 F 2

COMMUNICATION = Com I + Com II : Enseignement de plein exercice

portera désormais le code :

71 46 11 U 32 F 2

Voir Communication I 71 46 10 U32 F 1
II 71 46 11 U32 F 1

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

2880/9

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
O Provincial et comunal — X - non confessionnel

Institut d'Enseignement Commercial
Ec. Sup. de Commerce CBC
Rue Derenne Deldinne, 5
5002 St-SERVAIS

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : .....
adresse complète : .....
.....
n° de matricule : 9.286.15
n° de téléphone : 081/22.15.82 - 224939 - 581378

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 7146 12 V 32 Fz (3)

Code du domaine de formation : 7.1

Communication
.....
.....
.....

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de .1. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de .1. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

X (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : Economique

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de .1. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 2 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de .1. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de .1. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Techniques de Communication I	CT	40
Techniques de Communication II	CT	40

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes 80

11. Date de la proposition du P.O. : 20 mai 1994.

Transmis par le réseau le : 10-6-94

Signature du : Marc R. FIEVET
~~Chef d'établissement de le C.E. (Directeur~~
Représentant du ~~P.O.~~ subventionné (1)

René DEWEERDT
Chargé de mission FELSI
TEL. 02 / 650.56.65

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : ..... Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

Date : 30 JUIN 1994 Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

INISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
ECHERCHE ET DE LA FORMATION
---
irection générale de la formation,
e la promotion sociale,
e l'enseignement à distance et
es allocations et prêts d'études
---
irection d'administration de
'enseignement de promotion sociale,
e l'enseignement à distance et
es allocations et prêts d'études
---
ervice de l'enseignement
e promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

ef.: ..../ code 718001U32F1

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Changement de codification des documents de référence

A T T E N T I O N

Suite à la procédure de modification des codes des documents de référence exécutée le 27/2/96,

le document de référence qui portait le code :

71 80 01 U 32 F 1

COMMUNICATION 1

portera désormais le code :

71 46 10 U 32 F 1

10064 S

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 ANNEXE 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française O Libre - confessionnel
O Provincial et communal X - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ..... INSTITUT D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL
adresse complète : ..... DE NAMUR .....
..... Rue Dereine, Deldinne, 6 ....
n° matricule : ..9286.0.15..... 5002 ..... St-SERVAIS ....
n° de téléphone : 081/22.15.80.....

2. Intitulé de l'unité de formation :

.....Communication I (PC2.1).....
.....
.....

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°.1..(2) de 1..pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°.2..(2) de 1..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré - inférieur (1)
- supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .Economique.....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°..3.(2) de 1..pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

.....Attestation de réussite.....
.....

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe ..4.(2) de 1..pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe ..5.(2) de .1..pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe ..6.(2) de .1..pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

50064

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
Communication	CT	40
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études		
Admission des élèves		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		40

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes		
C. Total général des périodes		40

12. Date de la proposition : 8 juin 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

Marc R. FIEVET
Directeur

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : 28.IX.92 Signature :

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision :

OBSERVATIONS RENCONTREES

15 MARS 1993

Date : ..... Signature : J. MEUNIER

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

Annexe 1 : finalités de l'UF Pc2

* générales: conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, l'UFPC2 a pour objectif la promotion de l'insertion professionnelle, en réponse aux besoins et demandes en formation des entreprises, ansi que la promotion de l'insertion sociale et culturelle.

* spécifiques

a) Situer l'importance du facteur "communication" dans la vie professionnelle

b) Définir les éléments d'une bonne communication

c) Apprendre les techniques de base de l'argumentation

d) Initier aux aspects fondamentaux de la communication écrite

e) Initier aux techniques modernes de communications (à voir dans les modules ultérieurs)

Annexe 2 : prérequis de l'UF Pc2

* capacités:

- langue maternelle: analyser, synthétiser, commenter et critiquer de manière satisfaisante un article de fond à caractère économique ou social, extrait d'une revue spécialisée, et d'une longueur de 3 à 4 pages.

- mathématiques: solutionner, d'une manière satisfaisante, des problèmes pratiques faisant appel aux techniques des équations du 1er et du 2d degré, aux calculs commerciaux de base (intérêt simple et proportions), aux notions élémentaires sur les fonctions (spécifications, graphes) et aux logarithmes.

* titres:

- diplôme d'humanités (CESS), toutes options.
- diplôme de CTSS

Annexe 3 : Recommandations de dédoublement

Dédoublement conseillé à 30 étudiants

Annexe 4 : programme de cours [40 p]

1. Introduction
2. Définir la communication
3. Les éléments de la communication (schéma général. pôle de l'éméteur - pôle du message. canal - pôle du récepteur - feed-back - contexte)
4. Problèmes généraux de la communication (types de communication -message - relais humains - bruit - congruence)
5. Les facteurs d'une bonne communication (confiance en soi - capacité d'écoute - clarté d'expression - expression des émotions - expression de soi-même)
6. L'argumentation (Buts - stratégie - plan d'argumentation - pièges à éviter, ...)
7. La communication écrite; application, demande d'emploi et CV
8. Eléments de techniques de communication : programmation neuro-linguistique (PNC) et analyse transactionnelle.

Annexe 5 : fixation des capacités terminales

L'étudiant sera capable d'une manière satisfaisante de

a) comprendre l'importance du facteur "communication" dans le monde des affaires

b) connaître les éléments d'une bonne communication

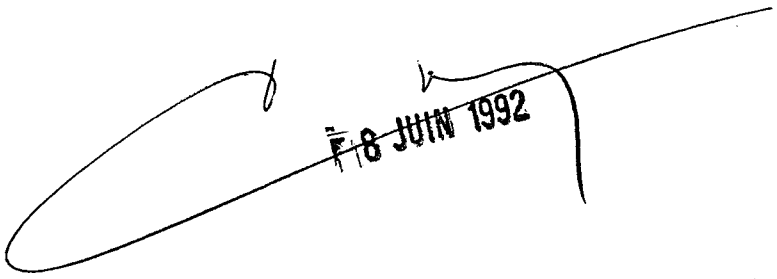
c) développer dans une situation précise une argumentation cohérente

d) sur base d'une annonce concrète rédiger une demande d'emploi et un CV personnel

e) définir les notions de PNC et d'analyse transactionnelle

Annexe 6 : Profil du chargé de cours

Titre souhaité : licencié
Fonction : - Professeur, formateur ou animateurs spécialisé et expérimenté dans ces matières.



714611 U32 F1 50.003 S

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 ANNEXE 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française O Libre - confessionnel
O Provincial et communal X - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : .....
adresse complète : .....
.....
n° matricule : ...92.86.01.15.....
n° de téléphone : 081/22/58.0.....

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL DE NAMUR
Rue Derenne Deldinne, 6
5002 St-SERVAIS

2. Intitulé de l'unité de formation :

.....Communication II.....(BC3).....
.....
.....

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°.1..(2) de .1..pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°..2..(2) de .1..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré - inférieur (1)
- supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .Economique.....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°..3..(2) de ..1..pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

.....Attestation de réussite.....
.....

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe ..4..(2) de ..1..pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe ..5..(2) de ..1..pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe ..6..(2) de ..1..pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
Communication III	CT	40
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études		
Admission des élèves		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		40

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes		

C. Total général des périodes : 40

12. Date de la proposition : 8 Juin 1992

Signature du :
Chef d'établissement de l'~~C.F.~~ (1) Marc R. FIEVET Directeur
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Accord

Date : 15.6.92 Signature :

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision : OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 15 MARS 1993 Signature : J. MEUNIER

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

Annexe 1 : finalités de l'UF Pc3

* générales: conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, l'UFPC3 a pour objectif la promotion de l'insertion professionnelle, en réponse aux besoins et demandes en formation des entreprises, ainsi que la promotion de l'insertion sociale et culturelle.

* spécifiques

a) Fixer et approfondir les techniques de base vue en UFPC1

b) Au départ d'exemples concrets (interactions entre participants mis dans des situations précises), dégager les principes et les applications possibles d'une communication efficace

c) Acquérir la maîtrise fonctionnelle d'une technique moderne de communication : la programmation Neuro-linguistique (PNL)

Annexe 2 : prérequis de l'UF Pc3

* capacités: capacités terminales correspondant à celles des UFPC1 et UFPC2.

* titre: attestations de réussite des UFPC1 et UFPC2.

Annexe 3 : Recommandations de dédoublement

Dédoublement conseillé à 15 étudiants.

Annexe 4 : programme de cours [40 p]

1. Introduction
2. Etablissement d'une grille critériée d'observation des jeux de rôle
3. Les modes de synchronisation
   - ton et rythme de la voix
   - respiration
   - gestuelle
   - corporelle
4. Les systèmes de représentation
   - les reconnaître
   - les utiliser
   - synchroniser
5. Le méta-modèle (méthode syntonique) : a partir de la structure de surface du langage verbal, retrouver la structure profonde
6. Les techniques de réunions : préparer, structurer, formuler des objectifs communs, synthétiser, diriger une réunion
7. Techniques de vente syntonique
8. Technique de négociation

Au travers de toutes ces étapes seront abordées brièvement la déontologie et l'éthique propre à la PNL et applicable en marketing.

Annexe 5 : fixation des capacités terminales

L'étudiant sera capable d'une manière satisfaisante de

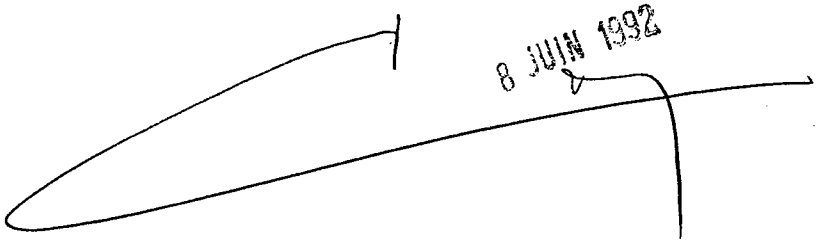
a) expliquer les différents éléments de la théorie

b) se comporter de façon cohérente face à l'apprentissage : compréhension, recherche, ouverture, prise en compte du feed-back

c) appliquer la théorie dans des situations concrètes (articulation entre théorie et pratique)

Annexe 6 : Profil du chargé de cours

Titre souhaité : licencié, avec titre universitaire en PNL
Fonction : - Professeur, formateur ou animateurs spécialisé et expérimenté dans ces matières.



Vai 7145 01 532 F4

NISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
CHERCHE ET DE LA FORMATION
---
ection générale de la formation,
la promotion sociale,
l'enseignement à distance et
allocations et prêts d'études
---
ection d'administration de
nseignement de promotion sociale,
l'enseignement à distance et
allocations et prêts d'études
---
vice de l'enseignement
promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

.: ..../ code 714602U32F2

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Changement de codification des documents de référence

A T T E N T I O N

Suite à la procédure de modification des codes des documents de référence exécutée le 27/2/96,

le document de référence qui portait le code :

71 46 02 U 32 F 2

(COMMUNICATION = Com I + Com II -

portera désormais le code :

71 46 11 U 32 F 2